

Autres dénominations : Coursier véhicule 2 roues/ Coursière véhicule 2 roues • Coursier véhicule léger (VL) / Coursière véhicule léger (VL)

Présentation du métier

Le coursier express / La coursière express conduit un véhicule léger (scooter, moto, voiture, ...) selon les règles de sécurité et les impératifs de délais pour emporter les colis (objets, pièces détachées, plats cuisinés, médicaments) ou les plis que lui confient des entreprises ou des particuliers à livrer à l'adresse de leur destinataire.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Le permis A (motos) ou B (véhicules légers) peut être exigé.

Le Brevet de Sécurité Routière -BSR- est obligatoire pour la conduite de véhicules deux roues de cylindrée inférieure à 50cm³.

La connaissance du secteur géographique desservi ou la possession d'un véhicule personnel assuré pour usage professionnel peut être demandée.

Compétences professionnelles

- Assurer une maintenance de premier niveau
- Charger les colis, plis, plats cuisinés sur ou dans le véhicule
- Définir un itinéraire en fonction des consignes de livraison
- Développer et fidéliser la relation client
- Enlever un colis chez un client
- Lecture de plan, de schéma
- Livrer une commande
- Maintenance de véhicules
- Principes de l'éco-conduite
- Réceptionner et préparer des commandes à livrer
- Règles de circulation et de stationnement en agglomération
- Règles de conduite et de sécurité routière
- Utilisation de matériel de navigation
- Utiliser des appareils de lecture optique de codes-barres (pistolet, flasheur, ...)
- Vérifier des documents de livraison

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Gérer son stress
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME N4104 - Courses et livraisons express](#).